



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2017-075

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2017

Sommaire

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2017-06-13-002 - Arrêté fixant la liste des candidats pour le second tour de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale (2 pages) Page 3

47-2017-06-12-004 - Arrêté fixant la liste des candidatures enregistrées pour le 1er tour de l'élection municipale partielle complémentaire des 25 juin et 2 juillet 2017 dans la commune de Granges-Sur-Lot (2 pages) Page 5

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Secrétariat Général
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des élections
et de la réglementation

ARRÊTÉ n° 47-2017-06-13-002

fixant la liste des candidats au second tour de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale

**Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de L'Ordre National du Mérite,**

Vu le code électoral ;

Vu le décret 2017-616 su 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : la liste des candidats et de leurs remplaçants dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la préfecture en vue du second tour de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale les 11 et 18 juin 2017 est arrêtée pour le département de Lot-et-Garonne comme suit :

1ère circonscription

Numéro de panneau électoral	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
10	LAUZZANA Michel	TOURNÉ Nathalie
11	DIONIS DU SEJOUR Jean	BOTTEON Dominique

2ème circonscription

Numéro de panneau électoral	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
1	LAPORTE Hélène	QUENELLE Franck
4	FRESCHI Alexandre	ORISÉ-BRIÉDA Stéphanie

3ème circonscription

Numéro de panneau électoral	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
5	BOUSQUET-CASSAGNE Étienne	TOURNAY Romaric
12	DAMASIN Olivier	HAMIDANI Farah

Article 3: Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne et sera affiché dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Agen, le 13 juin 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Jacques RANCHERE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Secrétariat Général
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des élections
et de la réglementation

**Arrêté n°
fixant la liste des candidatures enregistrées
pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire
des 25 juin et 02 juillet 2017
dans la commune de Granges-Sur-Lot**

**Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de L'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-05-31-03 du 31 mai 2017 portant convocation des électeurs de la commune de Granges-Sur-Lot et fixant le délai et le lieu de dépôt des déclarations de candidature à l'occasion de l'élection partielle complémentaire de cinq conseillers municipaux les 25 juin et 02 juillet 2017 ;

Considérant les récépissés définitifs délivrés aux candidats ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du premier tour de l'élection partielle complémentaire de cinq conseillers municipaux le 25 juin 2017 dans la commune de Granges-Sur-Lot, est arrêtée comme suit :

- Monsieur Jean-Marie BOÉ
- Monsieur Didier BOUET
- Monsieur Edgar BRINKHOFF
- Madame Laurence COUDERC-BOUET
- Monsieur Jérôme EDLINE
- Monsieur Frédéric JOLY
- Monsieur Paul LACROIX
- Monsieur Karim MOBARAK
- Madame Mélanie PENILLA
- Monsieur Baptiste SOULAGE

.../...

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels dans la commune de Granges-Sur-Lot et déposé sur les tables de vote le jour du scrutin.

Article 3: Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

AGEN, le 12 JUIN 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE